



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



LEXIQUE

Du Dirigeant

3 - 4

A

ADOC, AEI, Affichage, Affiliation, Agrément, Aide Privée, Aide Publique, AMT, Animations, Arbitre, Assemblée Générale, Assurance

5

B

Baby-Tennis, Balles des débutantes, Beach Tennis, Bourse de l'emploi

5 - 7

C

CDOS, CED, Centrale du Club, Certificat, Chèque Emploi Associatif, CIT, Classement, CMS, CNDS ? Comité, Commissions, Comptabilité, Conseil Général, Contentieux, Courts, CSD

7

D

Développement Durable, Diagnostic des terrains, Disqualification, Dopage

8

E

Eclairage, Ecole de Tennis, Enseignement, Equipement, Espace du licencié

8

F

Feuille de matchs, Formation

9

G

GAD, Galaxie Tennis, Gestion Sportive, Groupements d'Employeurs, Guide Pratique

9

H

Handisport, Hermet, Homologation

10

IJ

Initiateurs, Initiation
Jeunesse et Sports (DRJSCS), Juge-arbitre

10

KL

Kit, Laffont, Licence

11

MN

Magic Circuit, Matériel, Mini Tennis
Nuit du tennis

11

OP

Opération Balles Jaunes, Orange (Terrain),
Pass Tennis, Projet Club

12

QR

Qualification
Raquettes FFT, Réforme moins de 12 ans, Registre Administratif,
Règlement Intérieur, Règlements Sportifs

13

ST

Saisie de résultats, Secteurs, Statuts, Subventions
TMC Dames, Tournoi des Pitchouns, Tournois

13

UV

Urgence, VAE, Visite de Clubs

13

W

Wild Card

X Y Z





ADOC (Aide au Développement et à l'Organisation des Clubs)

► application fédérale dont le but est d'améliorer la gestion des clubs (gestion des adhérents, des licences, communication, gestion financière ...), de le développer plus efficacement mais aussi d'apporter de nouveaux services aux adhérents (réservation en ligne).

www.adoc.app.fft.fr

www.siege.fft.fr/adoc

AEI (Application des Epreuves Individuelles)

► L'AEI est un outil fédéral de gestion de la compétition individuelle (tournois et championnats). C'est une application internet gratuite mise à disposition des juges-arbitres qualifiés.

L'AEI, dans sa version grand public, contribue également à apporter un meilleur service aux compétiteurs (inscription en ligne, réception de convocation par e-mail, consultation des résultats...). L'application grand public est accessible via l'Espace du Licencié dans la rubrique « recherche de tournoi ».

A noter, la mise en place de l'AEIJ (Application des Epreuves Individuelles Jeunes) en octobre 2014 pour la gestion des épreuves individuelles jeunes de 8 à 11 ans.

<https://aei.app.fft.fr/ei/>

<http://www.ei.aplipub-fft.fr/eipublic/>

AFFICHAGE ► l'association sportive doit afficher, en un lieu visible de tous, les documents suivants :

- copie des diplômes des enseignants,
- copie des cartes professionnelles des enseignants rémunérés,
- copie de l'accusé de réception de déclara-

tion d'établissement d'activités physiques ou sportives (EAPS),

- attestation du contrat d'assurance en responsabilité civile, en cours de validité
- tableau d'organisation des secours avec numéros d'urgence,
- emploi du temps des salariés et des périodes de vacances.

AFFILIATION FFT ► toute association sportive qui désire s'affilier doit faire parvenir sa demande à la Ligue à laquelle elle est rattachée géographiquement. Tout club affilié à la FFT s'engage à licencier tous ses adhérents.

www.ligue.fft.fr/midi-pyrenees

AGRÉMENT ► l'agrément ministériel (articles R.121-1 et suivants du Code du Sport) présente beaucoup d'intérêt pour une association sportive : c'est une reconnaissance officielle du caractère éducatif de l'activité du club, et une condition nécessaire pour que le club puisse bénéficier de l'aide de l'État sous forme de subventions par exemple (CNDS). Cette demande d'agrément peut être faite à la fin de la première année d'existence du club.

www.associations.gouv.fr

www.haute-garonne.pref.gouv.fr

AIDE PRIVÉE ► recettes lucratives provenant de la publicité ou de l'aide de partenaires locaux, régionaux, nationaux.

AIDE PUBLIQUE ► subvention de fonctionnement.

Demande à renouveler tous les ans avant le vote du budget par le Conseil Municipal, le Conseil Général, le conseil régional, le CNDS. Ces subventions sont annuelles.

À ces subventions peut parfois se substituer un financement direct et régulier, par la Municipalité, des charges inhérentes au fonctionnement de l'association.

AMT (Assistant Moniteur de Tennis)

► l'AMT participe à l'initiation, en cours collectifs, des jeunes âgés de 18 ans au maximum sous la responsabilité d'un référent pédagogique



titulaire du Diplôme d'Etat (DE). Son temps de travail ne doit pas dépasser 300 heures/an. La formation est organisée à la Ligue et dure 85 heures.

www.ligue.fft.fr/midi-pyrenees

ANIMATION ► épreuve non homologuée dont le but est de fidéliser divers publics (Tennis en Fête, Raquettes FFT...).

www.comite.fft.fr/haute-garonne

ARBITRE ► l'arbitre est chargé de la direction d'une partie sur le court. Il juge la matérialité des faits et veille au respect des règles du jeu et du code de conduite. Il existe 3 qualifications pour les arbitres, fonction du niveau de compétences requis : A1, A2 et A3.

Le Comité organise la formation des arbitres A1 : cette qualification permet d'arbitrer principalement les joueurs de 3ème série ou les participants du tournoi open du club dans lequel l'arbitre est licencié.

<http://ww2.fft.fr/arbitrage/>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ► il s'agit de l'instance décisionnelle de l'association. C'est elle qui délivre le pouvoir de décision des dirigeants élus pour la mise en œuvre du projet associatif, et c'est à elle que ces dirigeants rendront des comptes en fin de saison. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association qui se sont acquittés de leur cotisation et en possession de la licence de l'année en cours. Elle a lieu au moins une fois par an sur convocation du président, mais elle peut aussi se réunir à la demande du Comité Directeur ou des membres composant l'assemblée générale (leur nombre est fixé par les statuts).

ASSURANCE ► la Fédération a souscrit un contrat d'assurance multi-périls qui couvre le Président de club (personne physique), le club (personne morale), les membres licenciés. Dans le cadre de la pratique de son activité sportive, le détenteur de la licence FFT bénéficie :

- d'une couverture d'assurance responsabilité civile. Celle-ci couvre les dommages causés

à des tiers dans le cadre de la pratique du tennis sous toutes ses formes, à la suite d'un événement dont l'assuré est responsable directement ou indirectement.

- d'une couverture d'assurance accident dite « Individuelle accident ». Cette assurance couvre les conséquences de tout dommage corporel survenu dans le cadre de la pratique du tennis sous toutes ses formes, provenant de l'action imprévue et soudaine d'une cause extérieure.





BABY TENNIS ▶ nouveau concept pédagogique avec un espace adapté aux spécificités des enfants âgés de 3 et 4 ans. La pédagogie du baby-tennis est intimement liée à son espace de jeu, à ses couleurs, à son univers très imagé ainsi qu'à son langage particulier.

BALLES DES DEBUTANTES ▶ cours d'initiation réservé aux nouvelles licenciées d'un

club afin de leur faire découvrir le tennis. 9 h d'enseignement sont réalisées par l'enseignant du club.

BEACH TENNIS ▶ nouvelle pratique mise en place par la FFT. Le Beach Tennis se pratique traditionnellement sur le sable mais peut également se jouer sur herbe ou terrain dur.

www.beachtennis.fft.fr

BOURSE DE L'EMPLOI ▶ les annonces de la Bourse de l'Emploi sont destinées aux enseignants Diplômés d'Etat à la recherche d'un emploi et aux clubs à la recherche d'un enseignant diplômé d'Etat (DE, DES). Elles sont mises à jour tous les 2 mois. Vous pouvez consulter mais aussi saisir vos offres et demandes.

www.be.appli-fft.fr

.....



CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) ▶ le CDOS regroupe l'ensemble des comités départementaux. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sportives territoriales, assure le lien avec les pouvoirs publics et soutient l'insertion par le sport, la vie associative, l'aménagement du territoire, le développement durable, la promotion de la santé par le sport ainsi que le sport de haut niveau départemental.

<http://haute Garonne.franceolympique.com/>

CED (Conseiller En Développement) ▶ les CED sont les agents de développement de la FFT. Ils ont pour mission d'assister les clubs

dans leurs démarches d'animation et de développement et de suivre les actions mises en place. Ils sont le relais au niveau régional et départemental des différentes actions fédérales.

Contact : audrey.moronval@fft.fr

CENTRALE DU CLUB ▶ la Centrale du club sélectionne le matériel utile au bon fonctionnement de votre club pendant toute une saison et vous propose sur son site internet plus de 850 produits via un catalogue consultable et téléchargeable.

www.lacentraleduclub.fft.fr

CERTIFICAT ▶ la délivrance ou le renouvellement annuel de la licence FFT, pour la pratique du tennis, sont subordonnés à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition.

CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF ▶ dispositif proposé par l'URSSAF permettant aux associations de rémunérer un salarié en simplifiant les formalités d'embauche, de gestion de la paie et de l'ensemble des déclarations sociales.

www.midipyrenees.urssaf.fr/



CIT (Centre Initiation Tennis) ▶ cours d'initiation réservé aux nouveaux licenciés d'un club (ou n'ayant pas été licenciés depuis 2 ans) afin de leur faire découvrir le tennis. 12 h d'enseignement sont réalisées par l'enseignant du club.

CLASSEMENT ▶ le classement officiel de la FFT est établi tous les ans, à l'issue de l'année sportive, d'après les résultats de l'ensemble des compétitions, individuelles et par équipes, homologuées par la FFT. Les compétitions homologuées ne sont ouvertes qu'aux joueurs titulaires de la licence FFT de l'année sportive en cours.

Le classement paraît en tout début de saison (octobre). Deux classements intermédiaires sont également arrêtés en cours de saison sportive (février et juin).

www.ligue.fft.fr/midi-pyrenees

CMS (Content Management System ou C'est Mon Site) ▶ outil fédéral de gestion de contenu de sites web. Il donne la possibilité de gérer un site internet en équipe. On peut utiliser cet outil pour créer un site de club ou un site événementiel.

Contact : geraldine.chambreuil@fft.fr

CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) ▶ le CNDS pour objet de soutenir les pratiques physiques sportives par l'attribution de subventions de développement à des associations sportives. Les demandes sont déposées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale chaque année.

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Sports/Developpement-de-la-pratique>

COMITÉ ▶ le Comité Départemental de Tennis de la Haute-Garonne est une association loi 1901 créée le 24 février 1982. Il a pour but de favoriser et d'organiser la pratique du tennis. Il exerce les responsabilités qui lui sont confiées par la Ligue Régionale essentiellement dans les domaines de l'action éducative et de l'organisation des compétitions spor-

tives. Le Comité est soumis aux Statuts et Règlements de la Fédération Française de Tennis et de la Ligue Midi-Pyrénées.

www.comite.fft.fr/haute-garonne

COMMISSIONS ▶ le Comité de la Haute-Garonne comprend 7 commissions ayant chacune des domaines d'intervention spécifiques : Jeunes, Sportive, Arbitrage, Technique, Animation-Développement, Communication et Classement.

www.comite.fft.fr/haute-garonne

COMPTABILITÉ ▶ la comptabilité consiste à gérer les comptes du club pour connaître en permanence les moyens financiers de l'Association en tenant à jour un livre comptable (dans le cas de la tenue d'une comptabilité complète) ou un cahier recettes-dépenses avec justificatifs.

CONSEIL GENERAL ▶ instance institutionnelle départementale pouvant aider les associations ou sociétés sportives (dotations aux écoles de sports ...)

contact@cg31.fr

<http://www.haute-garonne.fr/>

CONTENTIEUX ▶ ils sont gérés par la Commission des Litiges et permettent de statuer sur les contestations relatives à la régularité des épreuves, statuer sur des actes répréhensibles commis par les licenciés, par les arbitres et juges-arbitres, par les dirigeants, statuer sur les infractions relatives à l'enseignement illicite du tennis, statuer sur les contestations relatives à la validité des élections des comités départementaux. Possibilité de faire appel.



COURTS ▶ les différentes surfaces qui existent pour la pratique du tennis sont :

- terre battue (traditionnelle ou artificielle),
- durs (résine, béton poreux, enrobé poreux),
- gazons naturels ou synthétiques,

- autres (parquet, moquette, dalles plastiques, ...)

Contact : audrey.moronval@fft.fr

CSD (Conseiller Sportif Départemental)

▶ les CSD sont des cadres fédéraux. Ils assurent le suivi de la politique sportive régionale dans le département. Leurs missions s'orientent autour de 3 axes : la promotion du jeu, la formation du joueur et la formation des cadres.

Contacts : ludovic.sos@fft.fr et guy.tambon@fft.fr



DÉVELOPPEMENT DURABLE ▶ voir *OPÉRATION BALLE JAUNE*

DIAGNOSTIC DES TERRAINS ▶ à la demande des dirigeants de clubs, la Conseillère en Développement se rend dans les clubs pour un diagnostic de l'état des courts et établit un rapport bilan de sa visite.

Contact : audrey.moronval@fft.fr

DISQUALIFICATION ▶ toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans les règlements spécifiques de l'épreuve.

DOPAGE ▶ le dopage est une pratique interdite définie par la réglementation (code du sport) : c'est l'utilisation, par des sportifs compétiteurs, de substances ou de méthodes interdites, figurant sur une liste établie chaque année par l'agence mondiale anti-dopage (AMA). La liste des substances non autorisées est disponible sur le site de la FFT.

www.fft.fr



ECLAIRAGE ▶ la qualité de l'éclairage est déterminée par le niveau d'éclairement exprimé en lux. Le niveau d'éclairement minimum nécessaire est de 300 lux pour les courts en plein-air et 500 lux pour les courts couverts.

<http://www.fft.fr/fft/equipement/>

ECOLE DE TENNIS ▶ ensemble des enseignements dispensés au sein d'un club : baby-tennis, mini-tennis, Galaxie Tennis, Groupe Avenir Club...

Contacts : ludovic.sos@fft.fr et guy.tambon@fft.fr

ENSEIGNEMENT ▶ les enseignants sont répartis en deux catégories :

- les enseignants rémunérés titulaires d'un Diplôme d'Etat ou titulaires du Certificat de qualification professionnelle d'Assistant Moniteur de Tennis (CQP AMT).
- Les enseignants bénévoles : les initiateurs fédéraux qui interviennent dans le cadre des clubs juniors ou des écoles de tennis des clubs affiliés à la FFT (initiation des jeunes âgés de 5 à 18 ans).

<http://www.fft.fr/fft/enseignant/devenir-enseignant>

FEUILLE DE MATCHS ▶ une feuille de match doit être obligatoirement établie pour toute rencontre par équipes (obligation statutaire). Après sa saisie par le Juge-arbitre dans la Gestion Sportive, elle doit être conservée au Club ou envoyée à la Ligue en cas de litige.



EQUIPEMENT ▶ pour toute information en matière d'équipement, contactez Audrey Moronval : audrey.moronval@fft.fr

www.lacentraleduclub.fft.fr

www.fft.fr/equipement

ESPACE DU LICENCIÉ ▶ espace internet destiné à tous les licenciés FFT, compétiteurs ou non. Toute personne détentrice d'une licence FFT peut créer son compte Espace du Licencié. Les fonctionnalités offertes par l'Espace du Licencié sont nombreuses : édition de l'attestation licence, accès au classement, palmarès, recherche de tournois ...

<http://www.fft.fr/espace-du-licencie>



FORMATION ▶ visiter le Portail Formation sur le site du Comité

www.comite.fft.fr/haute-garonne



GAD (Groupe Avenir Départemental) ▶ regroupe les meilleurs jeunes du département. Ces jeunes sont sous la responsabilité des cadres techniques (CSD) qui travaillent en collaboration avec les enseignants des clubs. Ils bénéficient d'entraînements tennis et physique, d'un accompagnement en compétitions et d'un suivi médical.

GALAXIE TENNIS ▶ voir *RÉFORME MOINS DE 12 ANS*

GESTION SPORTIVE ▶ application fédérale permettant la gestion des rencontres par équipes: inscription des équipes, constitution des poules et des tableaux, saisie des résultats...

<http://www.gs.applipub-fft.fr>

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ▶ l'objet du groupement d'employeurs est de permettre le recrutement d'un ou plusieurs salariés afin de le(s) mettre à disposition de ses membres, selon leurs besoins. Il peut également apporter à ses membres son aide ou son conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines.

Le groupement est l'employeur des salariés. Ces derniers sont donc liés au groupement par un contrat de travail.

www.travail-emploi.gouv.fr

GUIDE PRATIQUE ▶ le Guide est un document destiné aux dirigeants de clubs qui regroupe toutes les activités du Comité pour l'ensemble de la saison. Il est envoyé par courrier aux Présidents de clubs en début de saison et est également téléchargeable sur le site du Comité.

www.comite.fft.fr/haute-garonne

HANDISPORT ▶ la pratique de cette discipline se fait sur toutes les surfaces (résines, béton poreux, moquette, terre battue, synthétiques)

www.tennishandisport.com

Voir aussi le site de la ligue : www.ligue.fft.fr/midi-pyrenees

HERMET ▶ challenge départemental par équipes réservé aux joueurs et joueuses NC-4^e série (n'ayant jamais été classés 15/4 et plus). Le Challenge se déroule de septembre à novembre.

www.comite.fft.fr/haute-garonne

HOMOLOGATION ▶ l'homologation est obligatoire pour que les résultats du tournoi soient pris en compte pour le classement. La demande d'homologation doit être formulée en ligne sur ADOC ou sur le site de la Ligue : www.ligue.fft.fr/midi-pyrenees

INITIATEUR ▶ voir *ENSEIGNEMENT*

INITIATION ▶ voir *BALLES DES DÉBUTANTES* et *CIT*

JEUNESSE ET SPORT ▶ les Directions Régionales de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJS) ont été créées dans le but de renforcer l'action de l'Etat en matière de cohésion sociale. Le ministère chargé des Sports a la responsabilité de définir les grands objectifs de la politique nationale du sport, d'en fixer le cadre juridique, notamment à travers le code du sport, et de veiller au respect de l'intérêt général.

www.midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr

JUGE-ARBITRE ▶ les juges-arbitres sont responsables de la conduite des diverses compétitions fédérales individuelles ou par équipes, de leur surveillance et de l'établissement des divers documents qui en rendent

compte, en particulier les états de résultats. Il existe 2 catégories de juges-arbitres :

- Les juges-arbitres de tournois (**JAT, qualification 1 et 2**) qui encadrent toutes les compétitions individuelles.
- Les juges-arbitres de compétitions par équipes (**JAE, qualification 1, 2 et 3**) qui dirigent toutes les rencontres par équipes. Le Comité organise la formation des juges-arbitres JAE1 et JAE2. La Ligue organise celle des juges-arbitres JAT1 et JAT2.

<http://ww2.fft.fr/arbitrage/>

LAFFONT (CHALLENGE) ▶ challenge par équipes pour joueuses et joueurs de tous classements. Compétition ouverte à tous les clubs de Haute-Garonne et aux clubs de la Ligue Midi-Pyrénées évoluant en division nationale ou pré-nationale sur invitation de la Commission Sportive. Le Challenge se déroule de janvier à Mars.

www.comite.fft.fr/haute-garonne



LICENCE FFT ▶ la licence permet d'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger, de jouer dans un club au label fédéral, de participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes. Chaque club a désormais la possibilité de saisir ses licences sur Internet.



MAGIC CIRCUIT ▶ circuit de tournois jeunes créé en 1993 par le Comité. Le Magic Circuit a pour objectif principal d'inciter les jeunes de 7 à 16 ans à pratiquer le tennis en compétitions homologuées et/ou pédagogiques. Ces compétitions se feront avec des formats de jeu adaptés en conformité avec les attentes de la Fédération Française de Tennis. Il comprend un circuit de compétitions homologuées avec remontée de résultats (Magic

Circuit Ados et Magic Circuit Galaxie) et un circuit de compétitions pédagogiques (Magic Circuit Filles et Circuit des 4 As).

www.tournoi.fft.fr/magiccircuit

MATERIEL ▶ voir *CENTRALE DU CLUB*

MINI-TENNIS ▶ faire découvrir le tennis à l'enfant à partir de 5 ans, le conduire à la réalisation d'échanges et de points sur un terrain de 12 X 6 m avec des balles en mousse, le préparer au cycle d'initiation, développer ses qualités de coordination et ses aptitudes spécifiques au tennis.

NUIT DU TENNIS ▶ repas dansant au cours duquel le Comité de la Haute-Garonne honore et récompense les joueurs, arbitres et dirigeants qui se sont particulièrement distingués lors de la saison.



OPÉRATION BALLE JAUNE ▶ action phare de la FFT en matière de développement durable. Permet de recycler les balles de tennis usagées pour les transformer en sols sportifs.

Contact : audrey.moronval@fft.fr

ORANGE (TERRAIN) ▶ le terrain orange permet à nos jeunes de reproduire à leur niveau des schémas de jeu très proches des plus grands joueurs. Grâce au filet rabaissé (0,80 m), aux balles ralenties (balle orange) et au terrain à leur taille (18 m), toutes les phases du jeu (les situations dans les diagonales, les courts croi-

sés, les attaques long de ligne et le jeu au filet) seront exécutées avec facilité et justesse. Dans la formation du joueur, les enfants doivent passer un maximum de temps sur le terrain orange qui est « au cœur de la réforme ».

PASS TENNIS ▶ le Pass tennis consiste dans un premier temps à attirer vers les clubs de nouveaux membres (ou non licenciés depuis 2 ans) âgés de plus de 9 ans, en particulier des adultes et des jeunes âgés de 15 à 18 ans, tout en facilitant leur intégration. Véritable passeport à l'attention des non-adhérents, ce visa est également destiné à mettre en valeur la qualité et le dynamisme des clubs. C'est aussi l'occasion de découvrir les programmes pédagogiques élaborés par la FFT.

Contact : audrey.moronval@fft.fr

PROJET CLUB ▶ concevoir un projet selon les particularités de son club, ses possibilités, son désir d'évoluer, de grandir ou simplement de mieux vivre son sport et la relation entre les pratiquants est une volonté affirmée. La Fédération Française de tennis s'est engagée à soutenir dans leur démarche de projet les clubs affiliés, dès lors que celle-ci est bien structurée et durable.



QUALIFICATION ► pour participer aux championnats par équipes, le joueur devra être titulaire d'un statut sportif valable tout au long de l'année, quel que soit le niveau du championnat. L'enregistrement de sa licence et, le cas échéant, l'obtention de son assimilation de classement devront répondre à des conditions de délai.

Pour plus d'informations, consultez les Statuts et Règlements FFT 2014 (Titre Troisième Compétitions par équipes - Chapitre II : Qualifications pour un club et participation aux compétitions).

RAQUETTES FFT ► épreuve par équipes réservée aux joueuses licenciées non classées, 40 et 30/5 (n'ayant jamais été classées 30 et plus). Quatre joueuses différentes pour disputer deux simples et un double (rencontre en 9 jeux) avec des balles intermédiaires.

<http://www.fft.fr/jouer/animations-sportives/les-raquettes-fft>

RÉFORME DES MOINS DE 12 ANS ► la grande réforme sportive dite « des moins de 12 ans » a pour objectif de fidéliser les jeunes licenciés à l'école de tennis et de former davantage de compétiteurs. Ses idées fortes : placer l'enfant au cœur du dispositif, développer chez lui le goût du jeu et du duel, réformer l'école de tennis en y organisant des compétitions ludiques, motivantes et formatrices.

Cette réforme s'attaque à la fois à l'école de tennis, à la compétition et au classement des jeunes. C'est donc le développement de la pratique « jeunes » qui est en jeu mais également la formation de l'élite.

<http://www.galaxietennis.fr/>

REGISTRE ADMINISTRATIF ► le registre administratif est obligatoire et doit être conservé au siège social. Il se présente sous la forme d'un cahier spécial à pages numérotées et non détachables.

Doivent y figurer : les premiers statuts de l'association, l'indication de la date de dépôt de la déclaration d'existence, la date et le numéro du récépissé délivré par la préfecture ou la sous-préfecture, la date d'insertion au

Journal Officiel et enfin la liste complète du premier comité de direction/conseil d'administration. Par la suite, toutes les modifications statutaires ou les changements survenant à la direction de l'association y seront reportés dans l'ordre chronologique.

www.guidedudirigeant.fft.fr



REGLEMENT INTERIEUR ▶ c'est un document à usage purement interne pour faciliter le fonctionnement du club. Lors de sa rédaction et ou de ses diverses modifications, il convient d'être attentif à ne pas prévoir des dispositions qui seraient contraires aux statuts. Le règlement intérieur n'a pas à être porté à la connaissance des services préfectoraux. Ses modifications relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire sur proposition du Comité de direction. Il est ainsi plus facile de modifier le règlement intérieur que les statuts, en raison du quorum requis lors d'une Assemblée générale extraordinaire, seule compétente pour toute modification statutaire.

REGLEMENTS SPORTIFS ▶ les règlements sportifs ont pour objet d'assurer le déroulement loyal de toute compétition dans le respect de l'éthique sportive. Ils doivent être interprétés en ce sens. Les compétitions sportives organisées par la FFT, une ligue, un comité départemental ou un club affilié sont soumises aux présents règlements sportifs. Les règlements spécifiques de chacune d'elles comprennent les principes et règles d'organisation établis en conformité avec les règlements administratifs.

www.fft.fr



SAISIE DES RESULTATS ▶ Voir *FEUILLE DE MATCHS*.

SECTEURS ▶ la Haute-Garonne est constituée de 7 secteurs géographiques permettant une meilleure organisation de la pratique du tennis dans le département.

www.comite.fft.fr/haute-garonne

STATUTS ▶ les statuts déterminent à la fois la création d'une association, son fonctionnement, les droits et obligations de ses membres et aussi les conditions de sa dissolution éventuelle. Toute association a l'obligation de déposer ses statuts à la Préfecture.

<http://www.guidedudirigeant.fft.fr>

SUBVENTIONS ▶ aide financière ou matérielle donnée au club. Plusieurs subventions sont disponibles pour les clubs.

Contact : audrey.moronval@fft.fr

TMC DAMES (Tournoi Multi-Chances) ▶ nouvelle formule lancée par la FFT en 2011 afin de répondre à une attente des licenciées pour aborder la compétition différemment sans stress, avec des amies ou des joueuses de leur niveau, dans une ambiance qui se veut chaleureuse et conviviale. Ces TMC sont réservés aux femmes de plus de 18 ans, NC - 4^e série (entre 8 et 24 participantes). Le Comité organise un circuit de TMC : le Circuit TMC 31 dames.

Plus d'informations sur notre site internet : www.comite.fft.fr/haute-garonne

TOURNOI DES PITCHOUNS ▶ tournoi National organisé par le Comité pour les joueurs et joueuses de la catégorie 10 ans âge réel (délégations de Ligue). Il existe 6 tournois de ce type en France. Le Tournoi des Pitchouns a lieu fin mars au Centre de Ligue de Balma.

TOURNOIS ▶ chaque club affilié à la FFT a la possibilité d'organiser un ou plusieurs tournois homologués. La liste des tournois de la saison est disponible sur l'AEI Grand Public ou sur l'Espace du Licencié.

URGENCES ▶ les établissements doivent disposer d'une trousse de secours et d'un moyen de communication permettant l'intervention rapide des secours (téléphone accessible avec la liste des numéros de service de secours...).

- SAMU 15
- POMPIERS 18
- POLICE 17
- CENTRE ANTI POISON 05-61-77-74-47

VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) ▶ la VAE s'adresse aux enseignants désirant obtenir une équivalence. Les documents relatifs à la VAE sont téléchargeables sur le site de la Ligue dans la rubrique « Centre de Formation ».

www.ligue.fft.fr/midi-pyrenees

VISITES DE CLUBS ▶ ces visites sont le plus souvent organisées à la demande des clubs, mais peuvent être à l'initiative des élus du Comité ou de sa Conseillère en Développement (CED), notamment en cas de change-



ment de dirigeants du club.
Le but de ces visites est de faire un état des lieux afin de répondre aux attentes du club.
Un bilan peut être fait dans plusieurs domaines (équipement, fonctionnement de l'école de tennis, mise en place des actions fédérales...).

Contact : audrey.moronval@fft.fr



WILD CARD ▶ Invitation privilégiée. Autorisation exceptionnelle accordée à un sportif ou à une équipe pour participer à une compétition bien qu'ils ne répondent pas aux critères communs de sélection.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Lexique *du Dirigeant*

Édition - Mai 2014

Comité départemental
de Tennis de la Haute-Garonne

